



# COMMUNE DE GOUESNAC'H

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt, le deux juin, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOUESNAC'H, s'est réuni à la Salle « Les Vire-Court » (conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARC, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Jean-Pierre **MARC**, Pierre-Yves **GUILLERMOU**, William **CALVEZ**, Hervé **HERLEDAN**, Yvon **LE BIHAN**, Hervé **TALEC**, Rodolphe **LUSVEN**, Bruno **PONCELET**, Pascal **COSQUERIC**, Dylan **CALVEZ**, Gildas **GICQUEL**, Patrick **MALAVIALE**, Bernard **LE NOAC'H**, Mesdames Séverine **COSQUERIC**, Laurie **LE BOULAIRE**, Sandrine **BASSET**, Patricia **DORE**, Sophie **BERNARD**, Ibtissem **LAFUGE**, Béatrice **NEDELEC**, Martine **ULLIAC**,

**POUVOIRS** : ont donné pouvoir Mesdames Chantal **MARC** et Marie-Laure **FLORIMOND** respectivement à Monsieur Hervé **TALEC** et Madame Laurie **LE BOULAIRE**

**Secrétaire de séance** : Madame Sandrine **BASSET**

-----  
Nombre de membres en exercice : 23  
PRESENTS A LA SEANCE : 21  
DATE DE LA CONVOCATION : 27 MAI 2020  
DATE D'AFFICHAGE : 28 MAI 2020  
-----

## **ORDRE DU JOUR** :

- 1) ***Approbation du compte rendu de la séance du 23 Mai 2020***
- 2) ***Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres***
- 3) ***Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale***
- 4) ***Election des membres des commissions communales et désignations des membres des différents organismes***
- 5) ***City Stade : autorisation de travaux***
- 6) ***Ar Guily : régularisation du programme de travaux***
- 7) ***Echanges sur les questions communautaires***
- 8) ***Questions diverses***

***Approbation du compte-rendu de la séance du 23 mai 2020 à l'unanimité des présents plus les pouvoirs sans observation***

***Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des démissions dont il a accusé réception et procède à l'installation de Madame Martine ULLIAC et Monsieur Bernard LE NOAC'H***

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et le rôle des différentes commissions et rappelle l'importance de la Commission d'Appel d'Offres

**DCM N°17/2020**  
**OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Ont été élus, à bulletin secret, à la commission d'appel d'offres

**Président :**

***Monsieur Jean-Pierre MARC (23 voix)***

**Vice-Président :**

***Monsieur Hervé HERLEDAN (23 voix)***

**Titulaires :**

***Monsieur Hervé TALEC (23 voix)***

***Monsieur William CALVEZ (23 voix)***

***Monsieur Patrick MALAVIALE (23 voix)***

**Suppléants :**

***Monsieur Bruno PONCELET (23 voix)***

***Madame Sandrine BASSET (23 voix)***

***Monsieur Gildas GICQUEL (23 voix)***

***DCM N°18/2020***

***OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : ELECTION DES MEMBRES***

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L 123.6,

*Monsieur Jean-Pierre MARC*, Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000.6 du 4 janvier 2000 relatifs aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le Conseil Municipal, il précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désigné par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Vu la délibération en date du 23 mai 2020, fixant à **12 le nombre de membres du Conseil d'Administration**, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui même et l'autre moitié par le Maire,

Suite à la démission de Madame Nicole GUILLOU, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein du CCAS de Gouesnac'h,

**Sont élus**, à bulletin secret, en qualité de membres du Centre Communal d'Action Sociale :

***Madame Laurie LE BOULAIRE*** – 26, Route de Pors Keraign – 29950 – GOUESNAC'H (23 voix)

***Madame Marie-Laure FLORIMOND*** – 46, Route de Bénodet – 29950 – GOUESNAC'H (23 voix)

***Monsieur Pascal COSQUERIC*** – Hent Kerambraguer – 29950 – GOUESNAC'H (23 voix)

***Madame Sophie BERNARD*** – 120, Route de Prat Ar Guip – 29950 – GOUESNAC'H (23 voix)

***Madame Ibtissem LAFUGE*** – 4, Rue d'Eyreccourt – 29950 – GOUESNAC'H (23 voix)

***Madame Martine ULLIAC*** – 53bis, Route de l'Odet – 29950 – GOUESNAC'H (23 voix)

***Monsieur Jean-Pierre MARC*** – 25, Route de Prat Ar Guip – 29950 – GOUESNAC'H, Maire et Président du CCAS de Gouesnac'h

*Monsieur le Maire précise que des contacts ont été pris concernant la désignation des autres membres qui doivent faire partie d'une association ou d'une entité à caractère social, familial, ...*

**DCM N°19-2020**

**OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L 5212.1, L 5212.2, L 5212.4 et L5212.7 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à bulletin secret, à l'élection des membres des commissions communales,

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre des membres à 7 plus Monsieur le Maire, pour les commissions suivantes ; Sont élus:

**COMMISSION RESSOURCES, COMMUNICATION, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES,  
AFFAIRES GENERALES**

Monsieur Jean-Pierre MARC (23 voix)

Monsieur William CALVEZ (23 voix)

Madame Séverine COSQUERIC (23 voix)

Monsieur Pierre-Yves GUILLERMOU (23 voix)

Madame Laurie LE BOULAIRE (23 voix)

Madame Sandrine BASSET (23 voix)

Monsieur Hervé HERLEDAN (23 voix)

Monsieur Patrick MALAVIALE ((23 voix)

**COMMISSION LIEN SOCIAL**

Monsieur Jean-Pierre MARC (23 voix)

Madame Laurie LE BOULAIRE (23 voix)

Madame Marie-Laure FLORIMOND (23 voix)

Monsieur Pascal COSQUERIC (23 voix)

Madame Sophie BERNARD (23 voix)

Monsieur Rodolphe LUSVEN (23 voix)

Madame Ibtissem LAFUGE (23 voix)

Madame Martine ULLIAC (23 voix)

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le nombre des membres à 8 plus Monsieur le Maire, pour les commissions suivantes ; Sont élus:

**COMMISSION ENVIRONNEMENT, TRAVAUX, AMANAGEMENT, URBANISME,  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur Jean-Pierre MARC (23 voix)

Madame Sandrine BASSET (23 voix)

Monsieur Hervé HERLEDAN (23 voix)

Madame Patricia DORE (23 voix)

Monsieur Hervé TALEC (23 voix)

Monsieur Pascal COSQUERIC (23 voix)

Monsieur Rodolphe LUSVEN (23 voix)

Monsieur William CALVEZ (23 voix)

Monsieur Bernard LE NOAC'H (23 voix)

COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, SCOLAIRE, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, LOISIRS,  
CULTURE

Monsieur Jean-Pierre MARC (23 voix)

Madame Séverine COSQUERIC (23 voix)  
Monsieur Pierre-Yves GUILLERMOU (23 voix)  
Madame Béatrice NEDELEC (23 voix)  
Monsieur Bruno PONCELET (23 voix)  
Monsieur Yvon LE BIHAN (23 voix)  
Monsieur Dylan CALVEZ (23 voix)  
Madame Chantal MARC (23 voix)  
Madame Martine ULLIAC (23 voix)

**DCM N°20/2020**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CNAS**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la Commune de Gouesnac'h au sein  
des instances du CNAS  
sont élues :

**Titulaire :**

**Madame Laurie LE BOULAIRE (23 voix)**

**Suppléant :**

**Madame Marie-Laure FLORIMOND (23 voix)**

**DCM N°21/2020**

**OBJET : CORRESPONDANT « DEFENSE »**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un correspondant « Défense »,  
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Est élu,

**Monsieur William CALVEZ**

*Monsieur William CALVEZ expose le rôle du correspondant « Défense »*

**DCM N°22/2020**

**OBJET : CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un correspondant « Sécurité Routière »,  
Entendu le rapport de Monsieur le Maire,  
Est élu,

**Monsieur Bruno PONCELET**

*Monsieur Patrick MALAVIALE précise qu'il ne s'oppose pas à la nomination de Monsieur  
Bruno PONCELET, mais que toute sa carrière professionnelle ayant été consacrée à la sécurité  
routière, il souhaiterait suppléer Monsieur Bruno PONCELET.*

*Monsieur Bruno PONCELET est d'accord, Monsieur le Maire voit cela comme un signe  
d'ouverture entre la majorité et l'opposition constructive ; le conseil municipal émet un avis favorable*

*Monsieur le Maire* précise que *Monsieur Bruno PONCELET* est référent frelon asiatique et rappelle la procédure : il faut informer la mairie d'une éventuelle présence de nid de frelon asiatique, le référent se rend sur place pour identifier le nid et valide l'intervention de l'entreprise de destruction ; les frais sont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

**DCM N°23/2020**

**OBJET : CITY STADE : AUTORISATION DE TRAVAUX**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Il est envisagé de commander le City Stade avant le vote du budget primitif 2020, pour une éventuelle mise en service en septembre prochain.

Le coût du projet est estimé à 40 000 € TTC  
Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS**

- ✓ **Approuve le projet d'implanter un City Stade sur l'actuel terrain de handball à Kerincuff**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pouvant être allouées au projet**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées**

*Madame Séverine COSQUERIC* rappelle que ce projet répond aux attentes des gouesnarchais et une promesse de campagne.

*Monsieur le Maire* précise qu'il est important d'engager le projet notamment les démarches d'urbanisme ; le projet sera soumis à l'avis des bâtiments de France puisque le terrain d'implantation est situé dans la zone des 500 m de la stèle protohistorique

*Monsieur Patrick MALAVIALE* s'interroge sur l'implantation du projet ; les Galactics organisent chaque année leur fest noz sur ce terrain, quand est-il pour maintenir cette dynamique ?

*Monsieur le Maire* répond qu'ils les ont rencontré ; le fest noz ne pourra effectivement plus se tenir sur ce terrain mais il y a suffisamment d'autres endroits intéressants à Gouesnac'h qui peuvent accueillir cette manifestation

Les Galactics nous feront des propositions, on ne leur imposera pas d'endroit particulier mais pourquoi pas l'esplanade de la Salle Multifonctions et le terrain attenant qui sera aménagé

*Monsieur Bernard LE NOAC'H* demande si l'implantation du city stade ne va pas trop empiéter sur le bâtiment à côté surtout s'il doit être réaménagé.

*Monsieur Pierre-Yves GUILLERMOU* répond que normalement l'implantation n'aura pas d'emprise sur le bâtiment

*Monsieur le Maire* précise que beaucoup de contraintes doivent être respectées pour la pratique du sport, par exemple, la sortie des vestiaires doit se faire directement sur le terrain

Nous allons travailler avec une personne qui va nous proposer des implantations type tout en prévoyant de futurs aménagements

Mais l'idée de l'implanter sur l'actuel terrain de handball est une implantation réfléchie.

**DCM N°24/2020**

**OBJET : AR GUILY : REGULARISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Des devis pour un montant total de 55 956 € TTC pour des travaux de terrassement et d'aménagement du projet « Ar Guily » ont été engagés courant avril et mai 2020.

Il convient de régulariser la situation conformément notamment à la commande publique,

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A 1 ABSTENTION – 22 POUR**

✓ **Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de ce marché de travaux**

✓ **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions pouvant être allouées au projet**

✓ **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées**

*Monsieur le Maire expose le sujet et fait part aux élus de la demande du Conseil Départemental (fiche descriptif du projet, délibération du conseil municipal ....)*

*Suite à une réunion avec le Conseil Départemental, Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental a bien insisté sur le fait que pour toute ouverture d'une voie sur la route départementale, il doit y avoir une fermeture*

*Le projet initial de 2017 était estimé à 90 000 € intégrant un arrêt de bus sécurisé ; ce dernier peut être subventionné à 70% par la Région ; la sécurisation des arrêts de bus est un axe important de la politique de la Région.*

*Le projet actualisé intégrera donc un abri bus sécurisé*

*Monsieur Hervé HERLEDAN présente, à son tour, le projet et notamment la partie voirie, des essais de plaques vont être faits avant ouverture pour valider la pérennité de la future voie*

*Monsieur le Maire précise que le projet aurait pu prévoir 3 lots : les études, sondages, le terrassement et la voirie. Une consultation sera lancée pour les travaux de voirie.*

*Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'ancien accès ne pourra pas être rouvert, le Conseil Départemental s'y oppose définitivement.*

*On note peu d'accident à ce carrefour, en effet, du fait du peu de sécurité, les gens font attention, nous espérons qu'en modifiant ce carrefour il n'y ait pas plus d'accident.*

*Le Conseil Départemental nous a évoqué un éventuel projet de lotissement vers Saint Cadou, qui permettrait d'aménagement un cheminement, qu'en ait il de ce projet ?*

*Monsieur William CALVEZ interroge Monsieur Gildas GICQUEL : pourquoi avez-vous lancé les travaux sans mise en concurrence, sans en parler au Conseil Municipal, ni au Conseil Départemental alors que ce projet date de 2017 et surtout que les travaux ne sont pas conformes au plan ; pourquoi maintenant ; pourquoi cette entreprise ?*

*Monsieur Gildas GICQUEL : le projet date même du mandat précédent le notre notamment les études. Le tracé avait été vu avec le Conseil Départemental, nous avions l'accord des propriétaires de la carrière pour faire des sondages mais ils n'ont pas été très convainquant puisque la carrière avait été remblayée plusieurs fois.*

*La concrétisation du projet a donc été notamment retardée à cause des sondages.*

*Concernant l'entreprise, il m'a semblé intéressant et important, qu'entre les élections et l'installation du Conseil Municipal, pendant le confinement, de faire travailler une entreprise locale d'autant que les grandes entreprises étaient elles à l'arrêt.*

*Cela m'a semblé logique, on avait ce projet à lancer, quant au le Conseil Municipal, on ne pouvait pas le réunir en période de confinement.*

*Pour la route de St Cadou, il faudrait faire un rond point, de la voirie. Le projet d'acquisition de terrains n'a pas abouti, ils font partie d'une succession en cours depuis au moins 30 ans mais les enfants n'arrivent pas à se mettre d'accord.*

*Madame Séverine COSQUERIC demande à Monsieur Gildas GICQUEL pourquoi il ne les en a pas informés, du fait qu'ils étaient tout de même élus depuis le 15 mars dernier*

*Monsieur Gildas GICQUEL répond qu'il a envoyé un mail pour en informer les élus*

*Monsieur le Maire répond fermement qu'ils n'en n'ont pas été informés dans le détail et surtout du montant engagé. Il rappelle à Monsieur Gildas GICQUEL que, conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020, il avait l'obligation d'informer les nouveaux élus de toutes décisions prises financières ou autres ; vous nous avez informés, à ma demande, des projets en cours et du fonctionnement des services ; je vous ai vu plusieurs fois en*

mairie, jamais vous ne m'en avez. Vous avez engagé des dépenses et pas des moindres sur notre budget sans nous en informer.

Vous me jugez « directif » mais nous, nous jugeons sur des faits : pas de respect de la commande, vous ne pouviez engager que dans le cadre des mesures sanitaires, je ne pense pas que ce soit ce projet rentre dans ce cadre.

Le problème de ce projet est la sécurité, et nous y sommes sensibles, mais dans la précipitation, le projet tel qu'il est, est-il vraiment réfléchi ?

**Monsieur Gildas GICQUEL** : vous n'avez pas d'obligation à finir les travaux

**Monsieur le Maire** : certes mais surtout si nous les terminons, nous ne le ferons pas à n'importe quel prix.

**Monsieur Yvon LE BIHAN** : vous n'avez pas eu l'idée d'installer un miroir convexe ? est-ce que juste décaler la sortie de 8 mètres, cela n'aurait-il pas été suffisant ? sauf erreur de ma part, les riverains n'ont pas été consultés !

**Monsieur Gildas GICQUEL** répond que les miroirs ne sont autorisés qu'en zone urbaine et interdit sur une route départementale.

**Monsieur Hervé HERLEDAN** : il y a quand même des règles à respecter, je me retrouve avec un dossier que n'ai ni engagé, ni validé

Je vais peut-être de voir reprendre les travaux en totalité, voir l'intégralité du projet.

Expliquez-moi comment faire intervenir une entreprise de travaux routiers sur un projet en cours ?

Le projet a une utilité au titre de la sécurité mais il y a différentes phases dans un projet à respecter pour l'élaborer.

**Monsieur le Maire** propose aux élus de passer au vote

**Madame Patricia DORE** précise qu'elle n'est pas d'accord pour engager d'autres frais sur ce projet, il y a déjà trop d'engagés

**Monsieur le Maire** répond qu'ils se réservent le droit de tout arrêter ; pour l'instant on régularise ce qui a été fait au vu des différents devis en ma possession et on refera le point.

## ECHANGES SUR LES QUESTIONS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il mettra ce sujet à l'ordre du jour de chaque conseil municipal afin d'échanger sur les projets et les décisions de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, sans vote puisque ce n'est pas du ressort du conseil municipal.

Nous avons eu beaucoup de mal à avoir des informations depuis les élections du 15 mars dernier, alors que la CCPF se devait, conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020, d'informer les futurs conseillers communautaires des décisions en cours.

J'ai tout de même réussi, après réclamation, à avoir le compte rendu du bureau communautaire du 5 mai 2020.

Concernant les masques : c'est la CCPF qui a passé la commande mais chaque commune devra régler directement la facture à Armor lux selon la quantité livrée à chacune.

Je souhaiterais, que dans le cadre d'une démarche intercommunale solidaire, la CCPF engage un PCS (Plan communal de sauvegarde) à l'échelle communautaire qui prendra en compte les risques d'épidémie et de pandémie pour toutes les communes, et pas seulement les risques de submersions qui ne concernent que Fouesnant et Bénodet.

Je pense que la 2<sup>ème</sup> vague épidémique arrivera plus vite qu'une vague submersion, je pense qu'il y a urgence à élaborer ce PCS pour préciser comment on organise les masques, qui gère les stocks, où sont les stocks, la distribution .... Nous avons géré pendant ce confinement mais après cette improvisation, une organisation serait préférable pour mieux intervenir.

J'envisage de faire remonter cette demande auprès de la CCPF pour la protection de la population.

**Monsieur Bruno PONCELET** explique ce qu'est un PCS : c'est un document qui identifie tous les organes en cas d'évènement particulier mettant en péril soit la population soit les bâtiments ; il relate les différents moyens de la commune, les différents référents en cas de risques avérés et les mesures conservatoires mise en place. Au sein de la Commune de Gouesnach', on a un risque inondation qui est reconnu, risque obligatoire, mais il y a des communes qui ont fait le choix de compléter leur PCS avec d'autres risques et par exemple le risque pandémie avec plusieurs niveaux mais il est difficile à mettre en place dans une petite commune, c'est pour cela qu'au sein de l'intercommunalité, il pourrait y avoir une réflexion pour nous aider à sa réalisation.

## **Extension du siège de la CCPF :**

**Monsieur le Maire** informe les élus que la CCPF va se payer une extension de son siège pour 4.7 M€ HT ; est-ce indispensable ? adapté aux attentes des habitants et aux évolutions de la société ? est ce qu'il faut vraiment que la population du canton se déplace à Fouesnant alors que, depuis la crise sanitaire et le grand débat, on nous dit qu'il faut se rapprocher de la population.

Je ne veux pas un siège, je voudrais un véhicule aménagé qui passe dans les communes avec des ordinateurs, et tous les services qu'il pourrait y avoir.

Est-ce qu'il ne serait pas possible de faire pour beaucoup moins cher ?

Le projet a déjà un surplus de 260 000 € par rapport au projet initial mais ce n'est pas fini donc à combien ce projet va-t-il réellement revenir ?

N'y a-t-il pas d'autres priorités, par exemple, l'entretien de la route de Bénodet à Gouesnac'h, les accotements non entretenus, l'état de la voirie, des aménagements ; c'est la seule route intercommunale que nous ayons à Gouesnac'h. Je suis conscient que les autres communes ont aussi des besoins mais je pense qu'avec 4.7 M€ on pourrait faire des choses.

En tant qu'élue communautaire, je ne voterai pas ce projet. Le foncier est très cher à Fouesnant, certaines intercommunalités ont fait leur siège autre que dans la commune « centre ».

J'entends qu'il y a des besoins d'extension pour les services mais le coût est vraiment important ; en plus, j'apprends que la CCPF veut créer une salle d'assemblée, ce qui est dommage, jusqu'à présent le Conseil Communautaire se réunissait dans les Communes du Pays Fouesnantais à tour de rôle, c'était plutôt une bonne initiative.

Imaginez que la CCPF s'agrandisse et qu'ensuite elle fusionne avec une ou d'autres communautés, que ferons nous de cet hôtel communautaire.

Nous avons besoin que les services communautaires viennent sur le terrain, viennent dans les communes et non pas que les habitants se déplacent à la CCPF.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Gildas GICQUEL s'il en sait plus sur ce projet : le bâtiment actuel est il en mauvais état, y a-t-il des infiltrations,....

Monsieur Gildas GICQUEL répond que c'est un besoin de bureaux par rapport à des prises de compétences qui entraînent des recrutements donc surtout un manque de place.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur Bernard LE NOAC'H** trouve que sachant qu'il est envisagé de célébrer les mariages et de réunir le conseil municipal que la salle « Les Vire-Court » est non solennelle, un peu impersonnelle.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Vendredi 26 Juin 2020 à 18h30 (vote du budget 2020)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures**